

à l'officier général, d'un directeur des laboratoires, de sept médecins à temps continu, d'un directeur à temps continu de la lutte contre les maladies vénériennes, d'un directeur du service public d'infirmières et de sept infirmières du service public de santé nommées pour les divers comtés.

La province défraie en entier le traitement des tuberculeux dans les sanatoriums, et le soin hospitalier des patients atteints de poliomyélite et traités à la clinique provinciale de Fredericton, et environ 60 p. 100 du soin des patients dans les hôpitaux pour maladies mentales.

Québec.—Le gouvernement provincial, par une loi adoptée en 1946, autorise l'établissement d'un département du Bien-être social et de la Jeunesse. Depuis lors, le département de la Santé, qui de fait existe depuis 1936, traite seulement des questions concernant la santé, la médecine préventive et la charité publique. De 1936 à 1941, les questions provinciales de santé relevaient du département de la Santé; ce dernier, en 1936, a été substitué au service d'hygiène qui était sous la juridiction du Secrétariat provincial. Le système connu sous le nom d'"unités sanitaires de comtés" fonctionne depuis 1926. L'objet de ce système est de fournir un service régulier à temps entier pour chaque comté ou groupe de deux ou trois comtés voisins qui sont compris dans l'organisation. Il y a maintenant 62 unités de ce genre qui embrassent 73 comtés. Les officiers de santé des anciens districts, dont le nombre est maintenant réduit à 7, voient aux quelques comtés non encore organisés en unités sanitaires. Plusieurs municipalités, comme Montréal, Sherbrooke, Westmount et Québec, ont leurs propres bureaux de santé.

Le département de la Santé maintient, outre son service administratif, les divisions suivantes: laboratoires, génie sanitaire, démographie, hygiène mentale, institutions de charité publique, districts et unités sanitaires, épidémiologie, hygiène industrielle, alimentation (y compris hygiène maternelle et puériculture), maladies vénériennes, tuberculose, enseignement de l'hygiène, enseignement de l'hygiène dentaire, publicité, etc.

Des services sont dispensés sous forme de consultations, conférences publiques, inspections scolaires, cliniques ambulantes de pédiatrie et de tuberculose, enquêtes de toute sortes, immunisation, assainissement, etc. Vingt-sept dispensaires anti-tuberculeux ont été établis ainsi que 70 cliniques de pédiatrie, y compris celles qui sont subventionnées par le gouvernement provincial.

Une loi destinée à combattre la tuberculose dans la province a été adoptée à la session de la législature de Québec en 1946. Cette loi autorise le ministre de la Santé à organiser le dépistage des cas de tuberculose et à contribuer à la construction et à l'entretien de sanatoriums pour tuberculeux et à la formation de spécialistes dans le traitement de cette maladie, ainsi qu'à entreprendre des campagnes éducatives pour la combattre. Un comité consultatif a été également établi pour assurer une application pratique et efficace de la loi.

Ontario.—Le ministère de la Santé est dirigé par un ministre, un sous-ministre et un sous-ministre adjoint. En plus d'exercer les fonctions ordinaires qui se rattachent à la santé publique, le ministre administre des hôpitaux provinciaux pour maladies mentales.

Les services de santé publique de la province comprennent les divisions suivantes: l'adjoint du médecin en chef, chargé de la coordination du travail des bureaux municipaux de santé; la division de l'administration de la santé publique; le service public d'infirmières; l'hygiène maternelle et infantile; les services dentaires; et l'épidémio-